



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Groupe d'experts du gaz****Douzième session**

Genève, 25 et 26 mars 2025

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la douzième session**

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mardi 25 mars 2025, à 10 heures*

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Observations liminaires.
3. Élection du Bureau.
4. Activités et priorités du Comité de l'énergie durable de la Commission économique pour l'Europe.
5. Résilience des systèmes et sécurité de l'approvisionnement et de la demande.
6. Rôle catalyseur des biogaz dans la réalisation des objectifs de développement durable.
7. Rôle des infrastructures gazières dans l'accélération de la mise en place de projets relatifs à l'hydrogène.
8. L'hydrogène en tant que ressource (séance commune avec le Groupe d'experts de la gestion des ressources).
9. Le gaz comme catalyseur d'une transition juste.

* Les représentantes et représentants participant à des réunions au Palais des Nations sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse <https://indico.un.org/event/1011630/>. En cas de difficulté, merci de le signaler par courriel à l'adresse natural.gas@un.org. Les représentantes et représentants sont priés de se présenter, au moins 45 minutes avant le début de la session, au Groupe des cartes d'accès et d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé à l'entrée de Pregny du Palais des Nations. On trouvera sur la page d'information du site Web de l'ONU Genève consacrée à l'accès au Palais des plans et des informations sur la sécurité et les transports. L'enregistrement peut s'effectuer tous les jours ouvrables au Groupe des cartes d'accès et d'identité, à l'entrée de Pregny, de 8 heures à 16 h 45.



10. Captage, utilisation et stockage du dioxyde de carbone : rôle des infrastructures gazières.
11. Réduction des émissions de méthane dans le secteur gazier de la région de la Commission économique pour l'Europe.
12. Mandat et plan de travail du Groupe d'experts du gaz pour 2026-2027.
13. Informations actualisées sur les activités des États membres, de l'industrie gazière et des organisations (tour de table).
14. Préparatifs de la treizième session du Groupe d'experts du gaz.
15. Questions diverses.
16. Adoption des conclusions et recommandations.
17. Adoption du rapport et clôture de la session.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément au Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe (CEE), le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

2. Observations liminaires

Le Président du Groupe d'experts présentera les principaux faits nouveaux survenus dans le secteur gazier depuis mars 2024, ainsi que les thèmes de la douzième session et les résultats attendus.

3. Élection du Bureau

À sa onzième session, qui s'est tenue en mars 2024, le Groupe d'experts a élu un bureau pour un mandat de deux ans, soit jusqu'en mars 2026. Le Groupe d'experts n'élira pas de nouveaux membres en 2025, mais pourra prendre note, le cas échéant, de changements survenus dans la composition du Bureau depuis sa dernière session.

4. Activités et priorités du Comité de l'énergie durable de la Commission économique pour l'Europe

Le secrétariat informera le Groupe d'experts des résultats de la trente-troisième session du Comité de l'énergie durable (Genève, septembre 2024) et des résultats de la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue en 2024.

5. Résilience des systèmes et sécurité de l'approvisionnement et de la demande

Un système énergétique résilient est conçu pour maximiser la sécurité énergétique, l'abordabilité et la durabilité environnementale. Il contribue au développement social, économique et environnemental d'un pays, est suffisamment solide pour revenir rapidement à la normale en cas de choc imprévu, quel qu'il soit, et prend en compte les effets des changements climatiques sur les ressources énergétiques. Le Groupe d'experts examinera le rôle du gaz naturel dans les systèmes énergétiques résilients, compte tenu de la nécessité de disposer d'une offre tout comme d'une demande énergétique stables pour garantir la poursuite du développement industriel de la région de la CEE.

6. Rôle catalyseur des biogaz dans la réalisation des objectifs de développement durable

Le biogaz et le biométhane, produits par transformation de matière organique, contribuent déjà nettement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Le Groupe d'experts sera informé du rôle capital que ces gaz pourraient jouer dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), notamment l'objectif 2 (Faim zéro), l'objectif 3 (Bonne santé et bien-être), l'objectif 5 (Égalité entre les sexes et autonomisation des femmes), l'objectif 6 (Eau propre et assainissement), l'objectif 7 (Énergie propre et d'un coût abordable), l'objectif 9 (Industrie, innovation et infrastructure), l'objectif 11 (Villes et communautés durables), l'objectif 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et l'objectif 15 (Vie terrestre) (ECE/ENERGY/GE.8/2025/4).

7. Rôle des infrastructures gazières dans l'accélération de la mise en place de projets relatifs à l'hydrogène

Le Groupe d'experts du gaz et son équipe spéciale de l'hydrogène sont convenus de recenser les meilleures pratiques relatives à la mobilisation des parties prenantes et d'encourager la mise en place d'une économie de l'hydrogène qui soit viable d'un point de vue environnemental, technique et économique. Le Groupe d'experts examinera une étude de cas dans laquelle figurent plusieurs recommandations visant à guider les États membres de la CEE dans la création d'une économie de l'hydrogène cohérente. Celles-ci qui sont fondées sur les contributions des parties prenantes qui participent à l'élaboration de ce nouveau modèle énergétique (ECE/ENERGY/GE.8/2025/5).

8. L'hydrogène en tant que ressource (séance commune avec le Groupe d'experts de la gestion des ressources)

À cette séance commune, les deux Groupes d'experts réfléchiront à la question de l'hydrogène en tant que ressource et se pencheront sur trois thèmes connexes :

a) Spécifications relatives à l'application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (CCNU) et du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources aux projets relatifs à l'hydrogène : il s'agira d'étudier la possibilité d'appliquer la CCNU et le Système de gestion des ressources aux projets relatifs à l'hydrogène et aux technologies de production, en vue de mettre au point une taxonomie de l'hydrogène fondée sur une analyse du cycle de vie dans son intégralité ;

b) Ressources nécessaires à la mise en place d'une économie de l'hydrogène : le débat portera sur les ressources nécessaires à la mise en place d'une économie de l'hydrogène à grande échelle (eau, méthane, terrains et capacité de stockage), sur la demande d'acier, de cuivre, de nickel, de silicium et de ciment entrant dans la production d'électricité renouvelable et sur la disponibilité de matières critiques pour la production d'hydrogène par électrolyse, vaporeformage ou pyrolyse ;

c) L'hydrogène géologique en tant que source d'énergie à faible intensité de carbone : les participants s'intéresseront aux annonces récentes concernant l'hydrogène géologique en tant que source d'énergie à faible teneur en carbone et de matières critiques (par exemple l'hélium), ainsi qu'aux possibilités et aux limites dans ce domaine.

9. Le gaz comme catalyseur d'une transition juste

Une transition juste garantit une répartition équitable des coûts et avantages. À sa trente-troisième session, le Comité a chargé ses organes subsidiaires de collaborer en vue d'élaborer une approche destinée à opérer une transition énergétique juste qui soit adaptée aux besoins et à la situation de chaque État membre de la région de la CEE. Le Groupe d'experts débatera, en étroite collaboration avec l'Équipe spéciale de la transition juste, des moyens d'assurer une transition énergétique à la lumière des priorités qui sous-tendent ses

plans de travail actuel et futurs, en tenant compte des faits nouveaux relatifs au secteur gazier dans la région de la CEE.

10. Captage, utilisation et stockage du dioxyde de carbone : rôle des infrastructures gazières

Le Groupe d'experts sera informé des faits nouveaux dans le domaine du captage, de l'utilisation et du stockage du dioxyde de carbone, notamment de l'utilisation des gisements gaziers épuisés, en mer ou sur terre, aux fins du stockage.

11. Réduction des émissions de méthane dans le secteur gazier de la région de la Commission économique pour l'Europe

Comme suite au succès de l'édition du Forum mondial sur le méthane qui s'est tenue en mars 2024 à Genève, le Groupe d'experts discutera des prochaines étapes des travaux relatifs à la gestion des émissions de méthane tout au long de la chaîne de valeur du gaz et des activités visant à encourager l'adoption des méthodes de réduction des émissions de méthane qui ont prouvé leur efficacité et à mobiliser des moyens d'action aux niveaux national et international.

12. Mandat et plan de travail du Groupe d'experts du gaz pour 2026-2027

À sa trente-troisième session, le Comité a demandé au Groupe d'experts de débattre à sa session annuelle (mars 2025) de la possibilité de modifier son nom, qui deviendrait « Groupe d'experts des gaz ». Le Comité a indiqué que ce changement témoignerait du rôle de plus en plus important des gaz à faible intensité de carbone et des gaz renouvelables. Le Groupe d'experts cherchera à déterminer s'il souhaite recommander cette modification ou proposer une autre solution.

Étant donné que son plan de travail actuel prend fin le 31 décembre 2025, le Groupe d'experts examinera une proposition de plan de travail pour 2026-2027 (ECE/ENERGY/GE.8/2025/3) et la soumettra au Comité pour adoption à sa trente-quatrième session, en septembre 2025.

13. Informations actualisées sur les activités des États membres, de l'industrie gazière et des organisations (tour de table)

Les représentantes et représentants des États membres de la CEE, de l'industrie gazière et des organisations internationales rendront compte de leurs travaux et des faits nouveaux survenus depuis mars 2024. Le Groupe d'experts prie les représentantes et représentants des États membres et des organisations de bien vouloir faire parvenir au secrétariat, à l'avance si possible, le fichier électronique de leurs exposés dans l'une des trois langues de travail de la CEE (anglais, français ou russe).

14. Préparatifs de la treizième session du Groupe d'experts du gaz

Le Groupe d'experts se penchera sur les préparatifs de sa treizième session. Il passera notamment en revue les thèmes qui auront été proposés pour la partie de la session consacrée aux questions de fond. Cette treizième session devrait avoir lieu au premier trimestre de 2026.

15. Questions diverses

Les participantes et participants pourront examiner toute autre question, soulevée avant ou pendant la session, qui relève des attributions du Groupe d'experts. Dans la mesure du possible, les représentantes et représentants sont invités à faire savoir à l'avance au

secrétariat ou au Président s'ils souhaitent soulever des questions au titre de ce point de l'ordre du jour.

16. Adoption des conclusions et recommandations

Les projets de conclusions et de recommandations seront communiqués aux participants et aux représentations permanentes à Genève dix jours au moins avant le début de la session.

Le Président, avec le concours du secrétariat, récapitulera les conclusions et recommandations convenues au cours de la session et le Groupe d'experts sera invité à les adopter.

17. Adoption du rapport et clôture de la session

Le Groupe d'experts sera invité à adopter son rapport à partir d'un projet établi par le secrétariat en collaboration avec le Bureau, après quoi le Président prononcera la clôture de la session.
